

CAPN DE TITULARISATION DES CONTRÔLEURS Scolarité 2018/2019

Cette CAPN s'est tenue les 13 et 14 juin 2019.

L'ensemble des organisations syndicales (OS), dans leurs déclarations liminaires, sont revenues sur la géographie revisitée suite aux annonces dans les différents départements.

En réponse, le président de la CAPN n'a pas souhaité développer ce sujet précisant juste qu'une phase de concertation locale s'ouvrirait.

Concernant la réforme de la scolarité des cadres B, le président regrette que les OS aient boycotté les groupes de travail (GT) qui traitaient du sujet. Il indique qu'un bilan de la scolarité des cadres A est en cours, que les premiers constats montrent un besoin de compléter la partie « bloc fonctionnel ».

Ce bilan permettra de faire évoluer la scolarité des cadres B dont la réforme doit intervenir en 2020/2021. Il invite les OS à renouer le dialogue social en étant présentes dans les GT.

L'ensemble des OS ont rappelé que si elles avaient boycottées ces GT, il s'agissait de faire prendre conscience à l'administration que les propositions qu'elles y portent ne sont jamais prises en compte. Les écrits de l'administration n'évoluant jamais d'un iota.

Sur le mouvement des cadres B stagiaires devant entrer en scolarité le 1^{er} octobre prochain et sur l'établissement de leurs vœux d'affectation, des réponses aux questions des futurs stagiaires seront rapidement apportées par la Direction Générale (DG) et plus particulièrement par M. TANGUY, responsable des ressources humaines (RH).

Par exemple, les demandes de mutations liées des stagiaires ne sont pas possibles. Suite à notre intervention auprès du bureau concerné, la réponse est la suivante « la CAPN examinera avec attention la situation des couples qui souhaiteraient obtenir une affectation sur une même direction, afin que soit recherché une solution ».

Concernant l'ordre du jour de cette CAPN et plus particulièrement le déroulement de la scolarité, l'ensemble des OS ont dénoncé le caractère subjectif de la note administrative pédagogique (NAP). Dans certains cas elle met en difficulté des collègues dans l'obtention de la moyenne générale de 10.

Pour l'administration, cette note est très importante, car elle est le moyen, pour l'ensemble du corps pédagogique, d'indiquer si un stagiaire peut ou non s'intégrer dans un collectif de travail. La question essentielle est de savoir si tel ou tel collègue est en capacité de « faire un futur bon cadre B ».

Selon la DG, la NAP concrétise un bon comportement, une motivation prouvée, une ponctualité sans faille, une parfaite intégration et un travail n'appelant aucune réserve.

Pour répondre aux demandes des OS **concernant un véritable tutorat lors du stage pratique**, le président répond que des propositions vont être présentées très rapidement par M. TANGUY. Ces dernières devraient aller vers une valorisation du rôle de tuteur.

Le calendrier des évaluations des acquis en cours de scolarité a également été abordé. Pour les OS leur nombre est trop important. Pour l'administration, de part la densité de la formation il est très compliqué, voire impossible, de faire autrement.

Le caractère probatoire du stage pratique des stagiaires contractuels en situation de handicap a de nouveau été dénoncé. L'administration, au lieu de répondre favorablement aux OS, a fait le choix cynique de rendre probatoire, à compter de l'année prochaine, ce stage pratique pour l'ensemble des stagiaires B.

Cette année 1098 contrôleurs stagiaires ont suivi la formation dont 16 contractuel.les en situation de handicap.

- La titularisation des personnels recrutés comme contractuel.les en situation de handicap sera examinée en septembre car, contrairement aux autres stagiaires, leur stage de 5 mois est probatoire.
- 4 stagiaires n'ont pas obtenu la moyenne leur permettant d'être titularisés.

LE DÉROULEMENT DE LA CAP

La CAP s'est prononcée à l'unanimité POUR LA TITULARISATION de 1077 contrôleurs stagiaires

Nous avons examiné en séance les 4 dossiers non titularisés à l'issue de leur scolarité.

A l'issue des débats ont été prononcés:

- 1 reversement catégorie C
- 2 redoublements
- 1 licenciement.

👉 **Commentaires CGT :**

Comme chaque année, cette CAP a permis de faire le point sur le déroulé de la scolarité dans les différentes écoles dans le cadre du module de formation mis en place lors de la fusion. C'est aussi la dernière année de ce modèle puisqu'à compter de la session 2019/2020 qui commencera le 1^{er} octobre 2019, la direction générale impose unilatéralement un nouveau processus de formation pour la catégorie B et un nouveau système de 1^{ère} affectation déconnecté du mouvement général.

